

Faire sa déclaration PAC

OBJECTIFS

être capable de faire sa déclaration PAC annuelle

PRÉ-REQUIS

Venir avec un ordinateur qui pourra se connecter au wifi. L'ADDEARG pourra fournir quelques ordinateurs

CONTENU

Être autonome pour sa déclaration PAC est possible, mais nécessite de bien connaître le fonctionnement de la PAC et l'outil Télépac.

Nous aborderons d'abord la réglementation PAC et les évolutions ayant un impact sur la déclaration, et nous présenterons l'outil Télépac pour comprendre quelles sont les informations nécessaires à sa télé-déclaration. Vous créez ensuite votre compte, puis utiliserez l'outil graphique et cartographique pour faire votre déclaration de surface, enregistrer des cultures, réaliser votre demande d'aide. Nous vérifierons pas à pas les informations enregistrées.

Une attestation de stage sera remise en fin de formation.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ADEAR Gard

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 03/04/2018

TARIFS

Non agricole **175 €**

VIVEA **Gratuit**

Caution de 50€ (non encaissée et restituée si présence à la formation) / Adhésion obligatoire à l'ADDEARG (15€ ou 7€ petits budgets)

ATTESTATION

Aucune

RENSEIGNEMENTS

Responsable de stage: Guillaume Massein

addearg.formation@gmail.com

ADDEAR Gard

26 rue Centrale

30190 Saint Geniès de Malgoirès

Tel. 04 66 63 18 89

addearg.formation@gmail.com

N° d'organisme de formation : 91300280330

NOTE : Repas tiré du sac le midi et une attestation de présence vous sera remise

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
09/04/2018	ADDEARG 26 rue Centrale 30190 Gard	Animateur ADDEARG Amélie Bourgeade (Cap'Lea)

THÈMES

Gestion d'entreprise

PARTENAIRES

ADEAR LR

FINANCEURS

VIVEA